

**REFLEXIONS
POUR UNE MOBILISATION DE LA PROFESSION
SUR LA QUESTION DES DROITS VOISINS**

Suite à la réunion, organisée au Studio Lucien (Lyon) le 7 juin dernier entre plusieurs compagnies de danse et en présence du SYNAVI et des Chorégraphes associés (qui ont témoigné et rendu compte des négociations en cours avec la SPEDIDAM), nous souhaitons partager avec la profession plusieurs réflexions issues de cette rencontre.

Nous ne sommes - ni ne souhaitons devenir - un syndicat et ne souhaitons pas nuire aux négociations en cours entre la SPEDIDAM et les syndicats habilités à nous représenter. Notre volonté est plutôt d'apporter notre soutien et notre réflexion afin de mobiliser l'ensemble de la profession sur ces questions.

- > Nous sommes tous d'accord pour défendre le principe des droits voisins et que les droits légitimes des interprètes des œuvres musicales enregistrées utilisées dans les spectacles chorégraphiques soient rémunérés.
- > Mais nous sommes tous également mobilisés pour défendre avec énergie le droit premier des danseurs à être rémunérés pour leur travail.
- > L'économie fragile du spectacle vivant et en particulier du secteur chorégraphique ne peut pas supporter des prélèvements liés aux droits voisins au niveau où ils sont actuellement.
- > Le droit voisin, en tant qu'accessoire du droit d'auteur, ne peut être que significativement inférieur au montant de ce droit.
- > L'assiette pour le calcul des droits voisins ne peut pas être basée sur la jauge du lieu de représentation. Ce critère est injuste et aléatoire : les contrats de cessions ne sont pas négociés en fonction de la jauge et les danseurs ne sont pas rémunérés au nombre de sièges. L'assiette pour le calcul des droits voisins doit être similaire ou sensiblement similaire à celle des droits d'auteurs (c'est à dire basée uniquement sur les recettes ou le prix de cession).

>> Une mobilisation massive de la profession – danseurs, chorégraphes, administrateurs de Cie, etc. – est indispensable pour défendre notre art et rendre compatible droits voisins des musiciens et droits premiers des danseurs interprètes.

Pour participer à cette mobilisation et à cette réflexion, nous vous invitons à envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : professionnelsdanse@gmail.com .

Cie 2000 et une tentations
Cie 47/49
Air Compagnie
Cie Apparemment
Cie Au fait
Cie Fred Cellé
Cie Käfig
Cie Kat'chaça
Cie Kélémenis
Cie Litécox
Cie Maryse Delente
Cie Pernette
Cie Propos
Cie Teatri del Vento
Cie Scalène